

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE

SÉANCE DU 3 AVRIL 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damase, tenue le 3 avril 2018, à 19 H 30, à la mairie, située au 115, rue Saint-Etienne, Saint-Damase.

Sont présents madame la conseillère Ghislaine Lussier et messieurs les conseillers, Claude Gaucher, Yvon Laflamme, Gaétan Jodoin, Alain Robert et Yves Monast, tous formant quorum sous la présidence de son honneur le maire suppléant, monsieur Claude Gaucher.

Absent : Monsieur Christian Martin

Également présente, Madame Johanne Beuregard, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Rés. 2018-04-031

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

2018-04-03

Il est proposé par monsieur le conseiller, Alain Robert, appuyé par monsieur le conseiller, Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2018 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

2018-04-03

Les personnes présentes dans la salle profitent de cette période mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du Conseil ou s'enquérir de certains dossiers.

Rés. 2018-04-032

**ADOPTION DES COMPTES DU MOIS DE MARS 2018**

2018-04-03

Il est proposé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, appuyé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bordereau des comptes à payer du mois de mars 2018, au montant de 526 335,59 \$ soit approuvé. Ce bordereau portant le numéro 2018-04-032 est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

Rés. 2018-04-033

**EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT –TRAVAUX RANG DE LA PRESQU'ÎLE-:**

2018-04-03

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a effectué des travaux de pavage dans rang de la Presqu'île (section 2) à l'automne 2017 au coût de 149 430,92 \$

CONSIDÉRANT QU'une portion de ces travaux sera financée par le fonds de roulement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, appuyé par monsieur le conseiller, Alain Robert, et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un montant de 89 000 \$ soit emprunté au fonds de roulement sur une période de 10 ans;

QUE les versements annuels soient de 8 900 \$ à compter de 2018;

ADOPTÉE

Rés. 2018-04-034

**TRANSFERTS DE FONDS ENTRE DIFFÉRENTS POSTES DU BILAN**

2018-04-03

Il est proposé par monsieur le conseiller, Yves Monast, appuyé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que suite au dépôt des états financiers au 31 décembre 2017, la municipalité de Saint-Damase termine avec un surplus budgétaire de 545 266 \$ et qu'il y a lieu de procéder au transfert de certains montants dans les surplus suivants, soit :

- surplus accumulé affecté à la disposition des boues de la station d'épuration :	17 111 \$
- surplus accumulé affecté à la disposition des boues (filtration)	27 445 \$
- surplus accumulé pour le RBS	5 651 \$
- surplus accumulé affecté à l'aqueduc	<u>236 252 \$</u>

Total du transfert aux réserves financières : 286 359 \$

ADOPTÉE

Rés. 2018-04-035 **MODIFICATION ANNEXE 1.7 « 2018 » EMPLOYÉ NO 25.**

2018-04-03 CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à un ajustement du pourcentage de vacances selon les années de service de l'employé numéro 25.

CONSIDÉRANT les recommandations du comité personnel à cet effet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, appuyé par monsieur le conseiller, Alain Robert, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de modifier l'année 1.7 « 2018 » de l'employé no. 25 rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2018 selon les recommandations du comité personnel.

ADOPTÉE

Rés. : 2018-04-036 **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA COOPÉRATIVE RÉGIONALE D'ÉLECTRICITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE-DE-ROUVILLE**

2018-04-03 CONSIDÉRANT QUE l'assemblée générale annuelle de la Coopérative Régionale d'Électricité de Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville se tiendra le 19 avril 2018 à 19 H 00 à Rougemont;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, appuyé par monsieur le conseiller, Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Madame Ghislaine Lussier, à assister à l'assemblée générale annuelle, le 19 avril prochain et à représenter la municipalité;

QUE Madame Ghislaine Lussier soit autorisée à voter s'il y a lieu au nom de la municipalité de Saint-Damase à l'élection du ou des membres du conseil d'administration de la Coopérative Régionale d'Électricité de Saint-Jean-Baptiste-de Rouville.

ADOPTÉE

Rés. 2018-04-037 **SIGNATAIRES AUTORISÉS À LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC**

2018-04-03 CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit nommer les signataires autorisés à la Société d'Assurance Automobile du Québec pour tous documents relatifs aux véhicules et aux certificats d'immatriculation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, appuyé par monsieur le conseiller, Alain Robert, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Johanne Beaugard, ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe, madame Julie Forcier, ou monsieur Luc Palardy, inspecteur municipal aux travaux publics, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Damase, les certificats d'immatriculation et autres documents relatifs aux véhicules municipaux auprès de la Société d'Assurance Automobile du Québec;

QUE cette autorisation inclut notamment les certificats et autres documents requis par ladite Société lors d'achat, de vente, d'échange, de remisage, de renouvellement, etc.;

QUE cette résolution annule la résolution numéro 2013-075.

ADOPTÉE

Rés. 2018-04-038 **RAPPORT ANNUEL DE L'AN 6 DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUE INCENDIE**

2018-04-03 CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit compléter le rapport annuel pour l'an 6 du schéma de couverture de risque incendie;

CONSIDÉRANT QUE tous les éléments ont été analysés et complétés par les représentants du service incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Jodoin, appuyé par monsieur le conseiller Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le rapport annuel de l'an 6 du schéma de couverture de risque incendie, tel que présenté.

ADOPTÉE

Rés. : 2018-04-039 **ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE RAPIÉÇAGE MÉCANISÉ ET MANUEL - SAISON 2018**

2018-04-03 CONSIDÉRANT que trois entreprises ont été invitées à soumissionner pour le rapiéçage manuel et mécanisé des rues, routes et chemins municipaux pour la saison 2018;

CONSIDÉRANT que les trois entrepreneurs ont répondu à l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Alain Robert, appuyé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavages P. Brodeur (1994) Inc. au coût de 140,75 \$ la tonne plus taxes, pour une quantité approximative de 300 t.m. ;

QUE les documents d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si ces documents étaient ici au long reproduits.

ADOPTÉE

Rés. 2018-04-040 **ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE**

2018-04-03 CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé des soumissions par voie d'invitation auprès de deux (2) entrepreneurs pour le marquage de la chaussée, lignes blanches de rive et lignes d'arrêt;

CONSIDÉRANT que les deux entrepreneurs ont répondu à l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, appuyé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les travaux de marquage de la chaussée soient confiés à l'entreprise Ligne Maska (9254-8783 QUÉBEC INC.) pour la somme de 10 993,91 \$, taxes incluses;

QUE les documents d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si ces documents étaient ici au long reproduits.

ADOPTÉE

Rés. : 2018-04-041 **OFFRE DE SERVICES - FAUCHAGE DES ABORDS DES CHEMINS, RANGS ET ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ**

2018-04-03 CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par monsieur Benoit Gaudette, pour le fauchage des abords de chemins de la municipalité pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT l'équipement proposé et la preuve d'assurance présentée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Yves Monast, appuyé par monsieur le conseiller, Alain Robert, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater « Les Entreprises Benoit Gaudette Enr » à procéder au fauchage des abords des chemins, rangs et routes, selon l'offre de services du 20 novembre 2017.

ADOPTÉE

Rés. 2018-04-042

**OFFRE DE SERVICES –COLLECTE, TRANSPORT ET RECYCLAGE DES BIOSOLIDES MUNICIPAUX**

2018-04-03

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit procéder à l'été 2018, à la disposition des biosolides municipaux contenus dans les lits de séchage;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services par la firme Viridis environnement en date du 5 mars 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller, Yves Monast, appuyé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la firme Viridis Environnement à procéder selon son offre de services datée du 5 mars 2018, à la collecte au transport et au recyclage des biosolides municipaux.

ADOPTÉE

Rés. 2018-04-043

**APPUI À UNE DEMANDE À LA CPTAQ -ALIÉNATION D'UNE PARTIE DU LOT 4 389 020;**

2018-04-03

**CONSIDÉRANT** la demande d'autorisation pour l'aliénation d'une partie du lot 4 389 020, propriété de Ferme André Jodoin inc. d'une superficie de 2,17 hectares, en faveur du lot 5 909 677 propriété d'Excel Serres Ltée.

**CONSIDÉRANT** que les propriétés se situent en zone agricole en vertu du règlement de zonage et de la Loi sur la Protection du Territoire Agricole et des Activités Agricoles;

**CONSIDÉRANT** que les lots visés continueront d'être exploités aux fins des deux entreprises agricoles et que l'aliénation ne causera pas de préjudices à l'agriculture;

**CONSIDÉRANT** que le projet est conforme à la réglementation municipale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, appuyé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'appuyer la demande d'autorisation pour l'aliénation d'une partie du lot 4 389 020 de Ferme André Jodoin inc., en faveur du lot 5 909 677 propriété d'Excel Serres Ltée., et recommande à la CPTAQ d'approuver ladite demande.

ADOPTÉE

Rés. 2018-04-044

**PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DES DONNS D'ORGANES ET DE TISSUS DU 22 AU 28 AVRIL 2018**

2018-04-03

**CONSIDÉRANT** l'engagement entre la MRC des Maskoutains, ses municipalités membres et la Sûreté du Québec concernant la promotion du don d'organes et des tissus par la distribution du dépliant *Merci de signer pour la vie* auprès de la population de la MRC des Maskoutains;

**CONSIDÉRANT** l'édition de la Semaine nationale des dons d'organes et de tissus qui se tiendra du 22 au 28 avril 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, appuyé par monsieur le conseiller, Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De proclamer la semaine du 22 au 28 avril 2018 comme étant la *Semaine nationale des dons d'organes et de tissus*;

De sensibiliser la population de Saint-Damase à l'importance de ce don de vie;

D'inviter la population de Saint-Damase à signifier son consentement de dons d'organes et de tissus sans délai.

ADOPTÉE

**CORRESPONDANCE**

Le conseil prend acte de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée.

**SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une seconde période de question est mise à la disposition des personnes présentes.

Rés. 2018-04-045

**LEVÉE DE LA SÉANCE :**

2018-04-03

Il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, appuyé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19 H 38.

ADOPTÉE

---

Claude Gaucher  
Maire suppléant

---

Johanne Beauregard  
Directrice générale et secrétaire-trésorière